



**PROPOSER UNE
ŒUVRE AU
FONDS D'ART
CONTEMPORAIN
-PARIS
COLLECTIONS**

Depuis le 19^e siècle, la Ville de Paris constitue d'importantes collections municipales. Aujourd'hui, ce sont plus de 23 000 œuvres qui témoignent de l'histoire de ces acquisitions, qui ont pour objectif de reconnaître, soutenir et diffuser largement la création contemporaine.

**CANDIDATEZ SUR [PARIS.FR](https://paris.fr)
Jusqu'au 31 janvier 2022**

**FONDS
d'ART
CONTEMPORAIN
- PARIS
COLLECTIONS**

Le Fonds d'art contemporain – Paris Collections, héritier des collections municipales, poursuit aujourd'hui une politique de développement de sa collection structurée autour d'artistes vivant ou travaillant à Paris et d'axes d'acquisition privilégiés.

Les œuvres acquises sont valorisées dans les services publics de la Ville, dans les expositions organisées par le Fonds ou dans le cadre de prêts à des institutions françaises ou étrangères. Chaque année, les nouvelles acquisitions font l'objet d'une publication dédiée et d'une présentation à la Fiac.

AXES D'ACQUISITION DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN

-Thématique urbaine

Le Fonds ancré dans l'histoire et dans la réalité présente d'une ville-monde, souhaite rendre compte de la façon dont les artistes se représentent et représentent la ville aujourd'hui.

La collection comprend déjà de nombreuses œuvres d'artistes qui cherchent à penser la façon dont l'homme peut aujourd'hui habiter la ville, dans un contexte de mutations des territoires urbains.

La question va donc bien au-delà des paysages urbains et de la représentation de l'architecture, pour aller vers des champs qui permettent de voir la ville au-delà de sa stricte apparence, dans la réalité et la consistance des énergies qui la traversent, qu'elles soient sociales, politiques, poétiques ; normatives, constructives ou contestataires.

- Ouverture à la diversité des esthétiques et des pratiques

contemporaines, et notamment à tous les médiums (dessin, estampe, installation, photographie, peinture, sculpture, vidéo, ...).

-Mode de diffusion des œuvres

Conformément à la vocation de large diffusion des collections, hors-les-murs, qui est celle du Fonds, les œuvres sont amenées à voyager fréquemment et à être présentées dans des contextes non-muséaux : écoles, administrations, équipements publics, lieux d'accueil et d'hébergement etc.

Une excessive fragilité des œuvres, en exposition ou en réserves, des conditions particulièrement restrictives de monstration, des contraintes importantes de montage ou d'installation, des volumes trop conséquents, sont regardés comme des critères négatifs pour l'enrichissement des collections de l'établissement.

PROPOSER À L'ACHAT UNE ŒUVRE

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Les œuvres proposées correspondent aux axes d'acquisition du Fonds.

- ✓ Les candidatures concernent des œuvres d'artistes vivants.
- ✓ Les œuvres proposées sont celles d'artistes se manifestant à Paris, notamment à travers leurs galeries.
- ✓ Les artistes se proposant individuellement doivent justifier d'un parcours artistique professionnel (documents attestant de leur participation récente et active à des expositions dans des galeries, des centres d'art, ou des musées, à joindre dans le dossier de candidature).
- ✓ Les artistes représenté.e.s par une galerie doivent confier le dépôt de leur candidature à leur galerie.
- ✓ Les galeries sont soumises à la limite de deux dossiers de candidature par an.
- ✓ Chaque dossier de candidature ne peut contenir plus de trois propositions d'achat.
- ✓ Chaque artiste peut se proposer ou être proposé par une galerie au maximum trois fois, sur une période de 10 ans.

FORMALITÉS

L'artiste ou la galerie candidate jusqu'au lundi 31 janvier (minuit) sur Paris.fr, dans l'espace professionnel :

<https://www.paris.fr/pages/bourses-et-prix-4013>

Le candidat renseigne sur Paris.fr un formulaire en ligne et dépose:

1. Un curriculum vitae,
2. Un dossier artistique, portfolio,
3. La proposition d'œuvre : un document comportant plusieurs visuels de l'œuvre, le titre de l'œuvre, la date de création, la technique, les dimensions, le prix (ttc), un texte et autres visuels rendant compte de la démarche artistique, éventuellement des articles et des catalogues.
4. Des documents attestant la participation récente et active à des expositions dans des galeries, des centres d'art, ou des musées, etc.

Les formats de fichiers déposés sont de type : .PDF, .JPG, .GIF, .PNG.

Un accusé de réception est envoyé en retour.

RÉSULTATS DE LA COMMISSION

Les membres de la commission d'acquisition se réunissent au printemps, la liste des noms des artistes acquis sera publiée début juillet sur Paris.fr, dans l'espace professionnel :

<https://www.paris.fr/pages/bourses-et-prix-4013>

La Conservatrice du patrimoine, responsable du Fonds d'art contemporain – Paris Collections communique par mail, aux candidats, les décisions détaillées de la commission d'acquisition, en juin 2022.

DÉROULEMENT DES ACQUISITIONS ANNUELLES DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN - PARIS COLLECTIONS

La procédure d'acquisitions se déroule en deux étapes, avec :

- le Comité de pré-sélection,
- la Commission d'acquisition annuelle.

Comité de pré-sélection

Un comité technique constitué de professionnels de la direction des Affaires culturelles et d'équipements culturels de la Ville de Paris examine les dossiers de candidatures spontanées, déposés sur Paris.fr par les artistes et galeries. Il effectue une pré-sélection en amont de la commission d'acquisition annuelle. Les œuvres présélectionnées sont ensuite présentées en commission d'acquisition.

Commission d'acquisition annuelle

La commission d'acquisition est composée de personnalités qualifiées (critiques d'art, commissaires d'exposition, conservateurs, directeurs de centres d'art, etc.) et de membres de la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris. Elle examine les candidatures retenues par le comité de pré-sélection, vote sur chacune des propositions d'œuvres pour déterminer la liste des œuvres acquises.

[» Liste des membres du jury depuis 2001 au format PDF sur Paris.fr](#)

**FONDS
d'ART
CONTEMPORAIN
- PARIS
COLLECTIONS**